

BISCAFIT SAS

Société par action simplifiée au capital de 20 000 euros
CC LECLERC – Avenue de la plage 40600 BISCARROSSE
908 048 499 R.C.S MONT-DE-MARSAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE 31 Décembre 2025

Le trente et un décembre 2025 à 11 heures, les actionnaires de la **Société BISCAFIT SAS** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire 1230 rue René Loustalot 40990 Saint Paul les Dax,.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

L'assemblée est présidée par **Madame Sonia PASSEMIER**, en qualité de Présidente de la société **CHRISTUS INVESTISSEMENTS SAS** elle-même actionnaire et présidente de la société **TESCA SAS** elle-même actionnaire et présidente de la société **IMPULSION SAS** elle-même actionnaire de la **BISCAFIT SAS**

La Présidente constate alors que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée des associés :

- La feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolutions.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un président
- Changement de raison sociale
- Poursuite d'activité
- Augmentation de capital et reconstitution des capitaux propres
- Pouvoirs en vue des formalités.

Ensuite, la Présidente ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



PREMIÈRE RÉOLUTION : DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT

L'assemblée générale, nomme en qualité de **Président** de la Société sans limitation de durée la société **IMPULSION SAS**, société par actions simplifiée au capital de 10 000 € immatriculé au RCS de BAYONNE sous le numéro 995 281 136 en remplacement de **Monsieur Philippe LEROY** démissionnaire ce jour.

Dont le siège social est : 1 Place de la chapelle, Spot 61, 64600 Anglet

La société est représentée par **Madame Sonia PASSEMIER** en tant que présidente de la société **CHRISTUS INVESTISSEMENT SAS** elle – même présidente de la société **TESCA SAS** elle-même actionnaire et présidente de la société **IMPULSION SAS**.

La Présidente dirige la Société et la représente à l'égard des tiers.

A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

La Présidente peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION : CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

L'assemblée générale, décide de changer la raison sociale :

- OB BISCA SAS

L'article 2 – Dénomination est modifié comme suit :

La dénomination de la société est : OB BISCA SAS

Le reste de l'article reste identique.

TROISIÈME RÉOLUTION : POURSUITE D'ACTIVITÉ

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIÈME RÉSOLUTION : RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à 50 000 € (cinquante mille euros) par augmentation du nombre d'actions.

Le nombre d'actions est porté de 200 actions à 500 actions par la création de 300 actions nouvelles de 100 € de nominal.

La société **IMPULSION SAS** souscrira en totalité à l'augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11H15 heures.

De tout ce dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente.

IMPULSION SAS

Représentée par sa présidente TESCA SAS

Elle-même représentée par sa présidente CHRISTUS INVESTISSEMENTS

Elle-même représentée par sa présidente Madame Sonia PASSEMIER

